

Le Président

Madame Pauline MARTIN
Président de la CC Terres du Val
de Loire
32 rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG-SUR-LOIRE

Fleury-les-Aubrais, le 15 février 2022

Vos réf.
Dossier suivi par : Sylvie BOUCHETTE
Tél. : 02 38 77 77 09
E-mail : sylvie.bouchette@loiret.cci.fr
Nos réf. : PGO/SBA/SBO

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Huisseau-sur-Mauves

Madame le Président,

Par courrier reçu le 29 janvier 2022, vous m'avez communiqué pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Huisseau-sur-Mauves qui porte sur l'adaptation de la zone AUUBb à vocation d'habitat qui regroupe deux secteurs ; le secteur de « L'enfer » et le secteur des « Pluviers ». Il s'agit principalement d'extraire le secteur des « Pluviers » de la zone AUUBb (7,2 ha) et de créer une zone dédiée 1AU spécifique au secteur des « Pluviers » (1,2 ha), afin de le rendre urbanisable immédiatement. Aussi, ce changement nécessite de modifier les pièces suivantes :

- L'OAP des « Pluviers » : suppression du schéma d'aménagement et définition de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation
- Le règlement écrit :
 - Ajout de la zone 1AU, afin d'être en cohérence avec les modifications de l'OAP
- Le plan de zonage :
 - avec l'intégration des nouvelles limites de zones AUUBb et 1AU
 - la réduction de l'emprise des ER n°2 et 3 et la suppression de l'ER n°5
 - et la création de 3 nouveaux ER pour l'élargissement des rues de Patay et de la Châtre et l'aménagement du carrefour entre la rue de Patay et de la Châtre.

Après examen du dossier par mes services, la CCI du Loiret émet un avis favorable avec l'observation suivante : certaines prescriptions concernant l'article 1AU-2, notamment sur le nombre de logements ne semblent pas relever du règlement mais plutôt de l'OAP.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Philippe GOBINET

